
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Communauté de Communes du Canton de Rugles (Département de l'Eure)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de l'obtention de la délibération du Conseil communautaire, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Sur la commune de RUGLES, parcelle cadastrée section C numéro 25p, pour une contenance à prendre de 50.000 m².

POS/PLU : PLU : Zone 1AU

PROJET : Extension de la zone d'activités économique du Hanoy

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **26 mai 2016 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Mr Bruno GUERILLON**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 1^{er} février 2016 – 75.000,00 € + 10 % de marge de négociation + indemnité d'éviction de 5.133,00 € par hectare

IMPUTATION : **Compte n°923 116 – 3 CR "ZAE DU HANOY"**
Enveloppe projet : 115.000€ - Dotations villes et territoires ruraux

ROUEN le 20 juin 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL